

Monsieur Jean-Pierre LENTIGNAC
Commissaire enquêteur
Mairie de Montgeron
91230 MONTGERON

Objet : PLU / enquête publique / observations et propositions

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours, je souhaite porter à votre connaissance les observations suivantes :

1- infrastructures de communication : lors de la présentation du diagnostic à la réunion publique du 7 avril 2011, il a été dit, en substance, que Montgeron était bien desservi par les voies de communication, postulat nécessaire et préalable à un accroissement de l'urbanisation.

Or, concernant les 3 moyens de communication suivants, je constate que la réalité est sensiblement différente :

- le RER D est saturé aux heures de pointe et fait l'objet d'innombrables doléances des usagers,
- la RN6 est saturée le matin et le soir spécialement au niveau du pont de Villeneuve-Saint-Georges,
- le débit sur le réseau Internet est faible à moyen selon les quartiers. Par exemple, mon domicile situé à 100 mètres de la mairie n'est pas éligible à tous les services proposés par France Télécom.

Certes, les infrastructures existent et on peut objecter qu'elles ont simplement besoin d'être renforcées ou/et améliorées, que le PLU est conçu pour les 25 ans à venir et que, sur cette durée, elles seront renforcées. Mais, concernant le pont de Villeneuve, cela doit faire maintenant 50 ans que l'on en parle sans que rien ne soit fait.

2- cheminements piétonniers : je n'ai rien lu dans le rapport qui montre une volonté de développer ce mode de déplacement. Ce manque d'ambition me paraît dommageable s'agissant d'un plan pour les 25 ans à venir. Ainsi :

2-1 - il n'est prévu aucun cheminement piétonnier pour relier le centre ville à la gare. Or, les trottoirs de la rue du général Leclerc, principale voie d'accès, sont étroits et parfois encombrés par les bacs à déchets, obligeant le piéton à empiéter sur la chaussée. En outre, cette rue étant en assez forte pente, les moteurs des véhicules automobiles sont sollicités et la pollution est quasi insupportable à certaines heures. Cette dernière remarque vaut également pour le boulevard Sellier.

Je demande la création d'un cheminement piéton reliant La Pelouse à la gare SNCF,

Une solution possible et partielle concernant le tronçon entre la rue de la République et la gare serait le petit chemin privé qui prend naissance à l'angle de la rue de la Blaignerie et de la rue de la Cote d'Or, appartenant à Monsieur CHAUVET et qui aboutit à sa propriété, riveraine de la rue de la République. Sur ce chemin débouchent plusieurs anciens chemins de vigne aujourd'hui convertis en droits de passage dont un, à ma connaissance, dans la maison de retraite.

Je demande l'inscription d'un ou plusieurs tracés au PLU, de façon à permettre à la Ville d'exercer son droit de préemption au fur et à mesure des mutations.

2-2 - il n'existe aujourd'hui qu'un seul passage _ étroit _ pour les voitures, les cyclistes et les piétons sous la RN6 reliant la zone urbanisée à la forêt

Je demande le rétablissement de la continuité des allées piétonnières en forêt, allées qui ont été coupées lors de la déviation de la RN6.

2-3- l'espace vert emblématique de Montgeron, La Pelouse, n'est traité que comme un alignement d'arbres et bénéficie d'une protection minimale tandis que d'autres espaces verts, moins emblématiques, ont une protection supérieure.

Je demande une protection supérieure pour cet espace vert.

Bien sincèrement.

2 remarques (parmi d'autres, au fil de ma lecture) :

page 74 du rapport de présentation, il est écrit « L'Yerres prend sa source en Seine-et-Marne à la Celle-sur-Morinet (*1) et se jette en Seine à Villeneuve-Saint-Georges dans le Val-de-Marne, après un parcours de 18 km (*2) »

(*1) ce n'est ni la Celle sur Morinet (qui n'existe pas) ni la Celle sur Morin (qui existe bien), mais Hautefeuille

(*2) une petite centaine de km en fait.

J'imagine donc assez bien comment cette partie du rapport a été élaborée. J'ose simplement espérer qu'il n'en est pas de même pour les autres parties

page 155, il est mentionné la rue du Clos couvert. Je ne pense pas que cette rue existe.